

CONDITIONS PARTICULIERES DES SERVICES TRANSVERSES CLOUD

Version du 15 janvier 2026

1. De quoi s'agit-il ?

Ces CP et ses annexes détaillent les conditions applicables aux outils ou fonctionnalités associés ou utilisés au travers de divers services Cloud proposés par OVHcloud (ci-après les « **Services Transverses** »). Elles complètent les CG en vigueur.

2. Quels sont les Services Transverses ?

Les Services Transverses proposés par OVHcloud incluent les Services OVHcloud suivants :

- Additional IP et Bring Your Own IP (BYOIP);
- Le vRack ;
- KMS ;
- Secret Manager ;
- Logs Data Platform ; et
- IAM.

Les Services Transverses et leurs modalités d'utilisation sont décrits sur le Site Internet et dans le présent document.

3. Comment activer les Services Transverses ?

En fonction de la catégorie du Service Transverse souhaité, le Client peut l'activer :

- au moment de la création de son Compte Client ; ou
- lors de l'utilisation d'autres Services OVHcloud.

4. Comment les Services Transverses fonctionnent-ils avec les autres Services d'OVHcloud ?

Les Services Transverses peuvent être utilisés avec un autre Service OVHcloud (ci-après le « **Service Principal** »). Certains d'entre eux peuvent également être utilisés de façon autonome selon les modalités définies sur le Site Internet.

OVHcloud avertit le Client que l'utilisation d'un Service Transverse peut impacter le Service Principal et en particulier :

- Augmenter de la consommation du Service Principal ; et
- Entrainer la perte de l'accès et/ou des données du Service Principal en cas mauvaise utilisation du Service Transverse.

Réciproquement, l'utilisation d'un Service Principal pourra également impacter le Service Transverse associé et notamment son volume de consommation.

5. Comment identifier les Services OVHcloud compatibles avec les Services Transverses ?

Les Services Transverses ne peuvent pas être associés avec l'ensemble du catalogue des Service OVHcloud. La compatibilité entre les Services Transverses et les Services Principaux est décrite sur le Site Internet.

6. Quelles sont les conditions techniques et financières applicables aux Services Transverses ?

Les conditions techniques et financières sont définies par les CP et les CG. Les annexes ci-dessous détaillent plus amplement, le cas échéant, les conditions de certains Services Transverses.

Annexes :

- [Annexe 1 - Conditions particulières du service Additional IP](#)
- [Annexe 2 - Conditions particulières du service BYOIP](#)
- [Annexe 3 - Conditions particulières ddes services KMS et Secret Manager](#)
- [Annexe 4 - Conditions particulières du Service Logs Data Platform](#)
- [Annexe 5 – SLA vRack](#)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE ADDITIONAL IP

Version du 1^{er} décembre 2025

Nouveautés

Cette version mise à jour vise à :

- clarifier et simplifier le document, tout en facilitant la lecture.

Historique :

Si vous souhaitez consulter la version précédente de ce document, cliquez [ici](#).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les présentes CP définissent les conditions d'utilisation et les conditions financières applicables aux Services Additional IP (ci-après dénommés le(s) « **Service(s) Additional IP** »).

Les présentes CP complètent les Conditions Générales de Services en vigueur.

SOMMAIRE

<u>DE QUOI S'AGIT-IL ?</u>	3
<u>1. DÉFINITIONS</u>	3
<u>2. EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ADDITIONAL IP ?</u>	4
<u>3. COMMANDE ET LIVRAISON DU SERVICE ADDITIONAL IP</u>	4
<u>4. PROPRIÉTÉ DES ADRESSES IP</u>	4
<u>5. PAIEMENT</u>	5
<u>6. DURÉE ET RENOUVELLEMENT</u>	5
<u>7. RÉPUTATION IP ET INSCRIPTION SUR LISTE NOIRE</u>	5
<u>9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT</u>	5
<u>10. TRANSFÉRABILITÉ</u>	6

1. DÉFINITIONS

« **Adresse(s) IP** » : identifiant d'un hôte attaché à un réseau IP public connecté à l'Internet public, lui permettant d'atteindre l'hôte.

« **Adresse IPv4** » : Adresse IP en version 4.

« **Adresse IPv6** » : Adresse IP en version 6.

« **Bloc d'Adresses IP** » : ensemble contigu d'Adresses IP partageant le même suffixe (masque du réseau).

« **Registre Internet régional** » ou « **RIR** » : organisme régional qui fournit et gère les adresses IP publiques pour une région géographique donnée.

« **Réputation IP** » : niveau de fiabilité d'une Adresse IP d'après son historique. La Réputation IP est fournie par un tiers gérant une liste noire en temps réel (comme SPAMHAUS, BARRACUDA Blacklist, etc.)

« **Service(s) compatible(s)** » : tous les Services, tels que l'utilisation des produits et Éléments d'OVHcloud (infrastructures, réseau, etc.) fournis par OVHcloud au Client, qui sont compatibles avec le Service Additional IP, conformément aux indications figurant sur le Site Internet.

« **WHOIS** » : base de données mondiale contenant des informations administratives liées aux adresses IP répertoriées sur l'Internet public.

2. EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ADDITIONAL IP ?

2.1. Que peut faire le Client avec le Service Additional IP ?

Il permet au Client d'attribuer, de libérer et de transférer des Adresses IP ou des Blocs d'Adresses IP aux Services compatibles. Selon ses besoins, le Client peut commander des adresses IPv4 ou des adresses IPv6. Les Services compatibles peuvent concerner aussi bien l'utilisation d'adresses IP uniques que de blocs d'adresses IP, ainsi que les versions IPv4 ou IPv6.

Le Service Additional IP ne permet pas :

- d'attribuer une même Adresse IP d'un même Bloc d'Adresses IP à plusieurs services simultanément ;
- d'attribuer individuellement des Adresses IP d'un même Bloc d'Adresses IP à différents services.

2.2. Le Client peut-il utiliser le Service dans toute Région ?

NON, ce n'est pas possible.

Lors de la Commande, le Client affecte l'Adresse IP ou le Bloc d'Adresses IP aux Services compatibles situés dans une Région spécifique. Les Services Additional IP seront situés uniquement dans la Région du Service compatible sélectionné. Ils ne pourront pas être modifiés ultérieurement. Le Client ne peut pas utiliser ses Adresses IP dans une Région autre que celle qui a été sélectionnée lors de la Commande.

2.3. Le Service Additional IP inclut-il une protection des Adresses IP ?

Dans la mesure où cela est techniquement et commercialement raisonnable, OVHcloud déploie des outils techniques pouvant être utilisés pour protéger les Adresses IP des Clients, notamment en cas de cyberattaques subies par ces derniers. Toutefois, cette protection ne dégage pas le Client de sa responsabilité de mettre en œuvre ses propres outils et politiques de sécurité.

3. COMMANDE ET LIVRAISON DU SERVICE ADDITIONAL IP

3.1. Où le Client peut-il commander le Service Additional IP ?

Après avoir commandé un Service compatible, le Client peut commander un Service Additional IP à l'unité ou par bloc dans son Espace Client ou sur le Site Internet.

3.2. Combien d'adresses Additional IP le Client peut-il commander ?

Le Client peut commander un nombre limité d'Adresses IP par Service compatible et par Compte. La quantité exacte est indiquée sur le Site Internet, selon la disponibilité régionale et les Services compatibles.

3.3. La société OVHcloud peut-elle refuser une nouvelle commande ?

Oui, l'attribution d'adresses Additional IP est soumise à de nombreuses conditions, dont certaines échappent au contrôle d'OVHcloud. OVHcloud peut donc refuser des demandes, notamment en raison du non-respect par le Client des stipulations applicables aux ressources allouées, du non-respect des conditions contractuelles d'OVHcloud, de la mise sur liste noire d'adresses IP du fait de leur utilisation par le Client, ou d'un manque de ressources disponibles.

3.4. Quel est le délai de livraison ?

OVHcloud déploiera des efforts commercialement raisonnables pour livrer l'Adresse IP disponible au Client dans les dix (10) jours ouvrables suivant la Commande.

4. PROPRIÉTÉ DES ADRESSES IP

OVHcloud accorde uniquement au Client le droit d'utiliser les Adresses IP et/ou le Bloc d'Adresses IP inclus(es) dans les Services Additional IP du Client. Quelle que soit la durée d'utilisation des Services Additional IP par le Client, OVHcloud ne transfère au Client ni la propriété ni la détention des Adresses IP et/ou du Bloc d'Adresses IP, et la société OVHcloud demeure la seule détentrice des Adresses IP ou du Bloc d'Adresses IP.

5. PAIEMENT

Lors de la Commande du Service et de son renouvellement, une facture sera émise et réglée automatiquement à l'aide du moyen de paiement enregistré par le Client selon les modalités définies dans les Conditions Générales de Services.

6. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le Service Additional IP est commandé pour une durée initiale d'un (1) mois. Par la suite, le Service Additional IP sera automatiquement renouvelé selon les modalités décrites dans les Conditions Générales de Services, hormis en cas de résiliation par l'une des Parties au moins 24 heures avant le renouvellement.

7. RÉPUTATION IP ET INSCRIPTION SUR LISTE NOIRE

7.1. Obligation pour le Client de conserver une bonne Réputation IP pendant la durée du Service. Le Client s'engage à maintenir une bonne Réputation IP pour la ou les Adresse(s) IP commandée(s) ou le ou les Bloc(s) d'Adresses IP commandé(s) pendant toute la durée du Service Additional IP. En particulier, le Client ne doit pas pratiquer l'envoi en masse d'e-mails non sollicités (« spamming ») par le biais des Adresses IP attribuées par OVHcloud.

7.2. Obligations du Client au terme du Service. Lorsque le Service prendra fin pour tout motif (incluant la suppression d'une Adresse IP ou d'un Bloc d'Adresses IP), OVHcloud vérifiera dans un premier temps si le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP n'a pas été mis(e) sur liste noire par un organisme reconnu luttant contre le « spamming » ou les activités frauduleuses (« phishing », fichiers malveillants) tel que, sans toutefois s'y limiter, SPAMHAUS ou SPAMCOP. Si le Bloc d'Adresses IP ou l'Adresse IP du Client figure sur une liste noire, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce Bloc d'Adresses IP ou cette Adresse IP soit retiré(e) de la liste noire avant le terme du Service Additional IP. Le retrait de toutes les listes noires est requis pour confirmer que la réputation du Bloc d'Adresses IP ou de l'Adresse IP n'est pas entachée et que ledit Bloc ou ladite Adresse peut donc être réattribué(e) à un nouveau client.

7.3. Conséquences de l'inscription sur liste noire. Si l'utilisation d'une quelconque Adresse IP par le Client entraîne la mise sur liste noire de ladite Adresse IP :

- (a) Le Client devra indemniser OVHcloud au regard de tous les coûts et conséquences de cette mise sur liste noire (y compris les frais de traitement administratif interne liés au retrait de la liste noire) ;
- (b) OVHcloud peut immédiatement reprendre tout ou partie des Adresses IP mises à la disposition du Client, afin de préserver leur intégrité et leur valeur, sans contrepartie ni compensation pour le Client ;
- (c) La société OVHcloud est habilitée à continuer à facturer le Service jusqu'à ce que le Client procède au retrait du Bloc d'Adresses IP ou de l'Adresse IP de toute liste noire ; et
- (d) Lors de la résiliation du Service, OVHcloud peut facturer au Client tous les frais résultant des listes noires, selon les tarifs applicables sur le Site Internet.

8. ABSENCE DE SPÉCIFICITÉ DES ADRESSES IP

Les Adresses IP ne sont pas spécifiquement attribuées au Client. Par conséquent, lorsqu'une Adresse IP est supprimée par le Client ou reprise par OVHcloud, une telle Adresse IP peut immédiatement être attribuée à un autre client par OVHcloud. Si des Adresses IP ont été restaurées ou supprimées précédemment, OVHcloud ne peut pas garantir que les Adresses IP fournies au Client seront les mêmes que celles qui ont été préalablement supprimées ou restaurées.

9. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

9.1. Utilisation continue du Service Additional IP

9.1.1. Utilisation continue. Le Client s'engage à utiliser chaque Adresse IP commandée pendant toute la durée du Contrat et de manière conforme aux stipulations de l'article 7 des présentes Conditions Particulières. OVHcloud peut demander au Client de remplir un formulaire afin de justifier l'utilisation des Adresses IP ou des Blocs d'Adresses IP. Ces informations peuvent être communiquées au Registre Internet Régional (RIR) dans le cadre des audits menés par cet organisme. Par conséquent, le Client s'engage à utiliser le Service Additional IP conformément aux instructions fournies lors de la réservation de ces ressources.

9.1.2. Suppression des Adresses IP inutilisées. Le Client s'engage à supprimer dans les meilleurs délais les Adresses IP si elles ne sont pas ou plus utilisées. Le Client peut supprimer une Adresse IP ou un Bloc d'Adresses IP dans l'Espace Client. Le Client peut réattribuer la ou les Adresse(s) IP ou le ou les Bloc(s) d'Adresses IP au(x) Service(s) compatible(s) dans la limite du nombre total d'Adresses Additional IP commandées. Un Bloc d'Adresses IP ne peut être supprimé que dans son intégralité. La suppression d'une ou de plusieurs Adresse(s) IP spécifique(s) d'un tel Bloc d'Adresses IP n'est pas valable.

9.1.3. Conséquences en cas de manquement. Si le Client manque à son obligation d'utiliser une Adresse IP conformément au présent article 9 pendant une période de trente (30) jours consécutifs, le Client sera invité, par e-mail ou via l'Espace Client, à attribuer les Adresses IP inutilisées à un Service compatible dans les plus brefs délais. Si le Client n'attribue pas ces Adresses IP, OVHcloud suspendra automatiquement le Service Additional IP et se réservera le droit de le résilier. Aucune contrepartie ni compensation ne sera due au Client en raison d'une telle suspension.

9.2. Base de données WHOIS

Le cas échéant, le Bloc d'Adresses IP sera enregistré dans la base de données WHOIS du RIR. Le Client peut modifier certains des champs qui seront ensuite accessibles au public. Le Client devra personnaliser le reverse de ces Adresses Additional IP. À titre d'exemple, il est possible que le présent article ne soit pas applicable lorsque le Client commande des adresses IPv6 dans le cadre du Service Additional IP, au regard des fonctions d'édition de la base de données WHOIS au moment de la commande.

9.3. Sanctions

9.3.1. Suspension ou résiliation avec préavis. En cas de non-respect de l'article 9, OVHcloud peut suspendre et/ou résilier le Service Additional IP en raison d'un manquement du Client, conformément aux stipulations des présentes Conditions Particulières.

9.3.2. Suspension ou résiliation sans préavis, le cas échéant. En cas de nécessité ou d'urgence, OVHcloud peut résilier le Service Additional IP immédiatement et sans préavis. À titre d'exemple de cas de nécessité ou d'urgence, l'on peut citer toute atteinte actuelle ou imminente à la réputation d'une Adresse IP commandée par le Client, que cette atteinte résulte d'un acte malveillant ou de la détection d'une faille dans la sécurité du système d'infrastructure du Client.

9.3.3. Conséquences. Une telle suspension ou résiliation n'aura aucune incidence sur le Prix et la facturation des Services Additional IP. Toutes les sommes dues à OVHcloud pour les Services Additional IP devront être payées dans leur intégralité jusqu'à la fin de la période d'utilisation commandée, même si OVHcloud reprend une ou plusieurs Adresse(s) IP conformément au présent article.

10. TRANSFÉRABILITÉ

10.1.1. Portée de la transférabilité. Les Adresses IP et les Blocs IP peuvent être transférés d'un Service compatible à un autre au sein d'une même Région. Le Client ne peut cependant pas transférer d'Adresses IP ni de Blocs IP à des tiers.

10.1.2. Transfert dans l'Espace Client. Le Client peut modifier l'attribution d'une Adresse IP dans l'Espace Client.

10.1.3. Personnes admissibles. Le basculement d'une Adresse IP peut être effectué par le contact administratif du Service compatible d'origine, si cette personne est également le contact administratif du Service compatible de destination. Le basculement d'une Adresse IP peut être effectué par le contact technique du Service compatible d'origine, si cette personne est également le contact technique du Service compatible de destination ET si ces deux Services compatibles dans le cadre du Service Additional IP présentent le même contact administratif. Les termes « contact administratif » et « contact technique » renvoient au Compte Client associé à un Service compatible, tel qu'indiqué dans l'Espace Client de ce Client.

Annexe 2 CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE BRING YOUR OWN IP

Version en date du 1^{er} décembre

Nouveautés :

Cette version mise à jour vise à :

- Clarifier et simplifier le document.

Historique :

Si vous souhaitez consulter la version précédente de ce document, cliquez [ici](#).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Ces CP et ses annexes définissent les conditions d'utilisation et financières, applicables au Service Bring your own IP (ci-après dénommé le(s) "Service(s) BYOIP").

Elles complètent les CG en vigueur qui sont aussi applicables aux Services.

SOMMAIRE

DE QUOI S'AGIT-IL ?	8
1. DEFINITIONS	8
2. QUE COMPREND LE SERVICE BYOIP ?	9
3. QUELLES SONT LES ADRESSES IP ELIGIBLES AU SERVICE BYOIP ?	10
4. MISE EN PLACE DU SERVICE BYOIP	12
5. REPUTATION	12
6. COMMANDE ET LIVRAISON	12
7. DUREE ET RENOUVELLEMENT	12
8. MODALITES FINANCIERES	13
9. RESILIATION	13
10. RESPONSABILITE ET GARANTIES	13

1. DEFINITIONS

« **Adresse IP Publique** » : Identifiant d'un hôte attaché à un réseau IP public connecté à l'Internet public, permettant d'atteindre l'hôte.

« **Annonce BGP** » : Informations de route échangées via le Protocole BGP.

« **APNIC** » : le RIR pour la zone Asie-Pacifique.

« **ARIN** » : RIR pour la zone Amérique du Nord.

« **AS Path** » : Liste ordonnée des numéros d'AS présents dans une Annonce BGP indiquant la liste des réseaux à traverser pour atteindre la Plage Adresses IP Client annoncée.

« **Autonomous System** » ou « **AS** » ou « **Réseau Autonome** » : Réseau autonome participant au réseau Internet, identifié par un identifiant unique appelé le « numéro d'AS » dans les Annonces BGP. Un AS donné est responsable des informations de routage qu'il échange pour un ensemble de plages d'adresses IP donné.

« **Campus** » (ou « **Région** ») : Centre de données ou ensemble de centres de données contrôlé(s) par OVHcloud, depuis le(s)quel(s) OVHcloud fournit ses services, localisé(s) dans une région géographique définie (par exemple, le Campus de Gravelines inclus les centres de données identifiés comme GRA1, GRA2, et GRA3).

« **Plage(s) Adresses IP Client** » : la ou les plage(s) des adresses IP en version 4 importée(s) par le Client par le biais du Service BYOIP.

« **Protocole BGP** » ou « **BGP** » ou « **Border Gateway Protocol** » : Protocole de routage utilisé pour échanger les informations de routage entre les différents Réseaux Autonomes (AS) qui composent l'Internet public.

« **Registre Internet Régional** » ou « **RIR** » : Organisme régional qui fournit et gère les adresses IP publiques et les numéros d'AS d'une région géographique donnée.

« **Réputation IP** » : Indicateur émis par une entité gérant une liste de type « real time block list » et lié à une Adresse IP Publique donnée permettant à une entité logicielle réceptrice d'évaluer la fiabilité de l'émetteur utilisant cette Adresse IP Publique pour communiquer.

« **RIPE NCC** » : RIR pour la zone Europe.

« **Taille** » : Nombre d'adresses IP comprises dans une plage d'adresses IP, identifiable par la taille de son préfixe ; la taille du préfixe est communément exprimée selon la notation « Classless Inter-Domain Routing » (ou « CIDR » ; par exemple, le bloc 1.1.1.0/24, qui comporte 256 adresses IP, est une plage de Taille /24).

« **Whois** » : Base de données globale contenant des informations administratives liés aux Adresses IP Publiques annoncées sur l'Internet public.

2. QUE COMPREND LE SERVICE BYOIP ?

2.1 Principe

Le Service BYOIP permet au Client intervenant en tant que professionnel (a) d'importer sa ou ses **Plage(s) Adresses IP Client** et de les utiliser dans le cadre de ses autres services OVHcloud dans la mesure où ceux-ci sont compatibles, (b) d'utiliser son numéro d'AS pour annoncer les Plages Adresses IP Client, et (c) de déléguer à OVHcloud la gestion du reverse DNS attenant aux Plages Adresses IP Client.

2.2 Annonce des Adresses IP Client

Une fois les Plages Adresses IP Client importées, OVHcloud annonce les Adresses IP Client sur Internet à partir de son propre réseau public.

2.3 Blocs IP Client

A partir des Adresses IP Client, OVHcloud met à disposition du Client un ou plusieurs blocs d'adresses IP de Taille /24 (le ou les « **Bloc(s) IP Client** ») utilisable dans le cadre des services compatible OVHcloud du Client.

Le nombre de Blocs IP Client mis à disposition du Client est fonction de la Taille de la Plage Adresses IP Client importée ; à titre indicatif, le tableau suivant présente le nombre de Blocs IP Client mis à disposition en fonction de la Taille de la Plage Adresses IP Client :

Taille de la Plage Adresses IP Client importée	Nombre de Blocs IP Client
/24	1
/23	2
/22	4
/21	8
/20	16

2.4 Service Additional IP

Les Blocs IP Client résultant de l'importation d'une Plage Adresses IP Client sont utilisables au travers du service Additional IP d'OVHcloud.

Le service Additional IP permet d'assigner dynamiquement des adresses IP ou des blocs d'adresses IP à un service OVHcloud compatible. Le service Additional IP est utilisable au travers d'une API ou via l'Espace Client, pour les services OVHcloud compatibles, dont la liste est disponible sur le Site Internet.

Dans le cadre de ce Service BYOIP, le Client peut donc assigner un ou plusieurs Bloc(s) IP Client à un service compatible, via les mêmes outils que ceux disponibles dans le service Additional IP.

Il est précisé que le Client ne peut pas assigner un même Bloc IP Client à plusieurs services simultanément.

2.5 Choix de la Région

Lors de la passation de la Commande pour une Plage Adresses IP Client donnée, le Client choisit la Région dans lequel il souhaite utiliser la Plage Adresses IP Client. La liste des Régions compatibles avec le Service BYOIP est disponible sur le Site Internet.

Les Blocs IP Client résultant sont utilisables uniquement dans la Région choisie lors de la Commande. Le Client peut assigner les Blocs IP Client sur n'importe quel service OVHcloud compatible dans la mesure où ce service est fourni depuis la Région sélectionnée.

Il appartient au Client de déterminer avec précision la Région d'affectation en fonction des services sur lesquels il utilisera les Blocs IP Client, celui-ci ne pouvant pas être modifié au cours de l'exécution du Contrat.

2.6 Bring Your Own AS

Dans le cadre du Service BYOIP, le Client peut bénéficier de la fonctionnalité attenante optionnelle « Bring Your Own AS ».

Cette fonctionnalité permet au Client d'utiliser son numéro d'AS pour annoncer les adresses IP contenues dans sa Plage Adresses IP Client sur Internet.

Lorsque le Client utilise cette fonctionnalité, le numéro d'AS du Client figure derrière le numéro d'AS d'OVHcloud dans l'AS Path des Annonces BGP. L'AS Path provenant d'un routeur sous le contrôle d'OVHcloud prend alors la forme suivante : "AS OVHcloud, AS Client".

Le Client ne peut utiliser cette fonctionnalité que dans le cadre des adresses IP contenues dans ses Plages Adresses IP Client, et en aucun cas dans le cadre des adresses IP mises à disposition par OVHcloud au Client dans le cadre des autres services.

2.7 Reverse DNS

Dans le cadre du Service BYOIP, le Client peut bénéficier de la fonctionnalité attenante optionnelle « Reverse DNS ».

Cette fonctionnalité permet au Client de déléguer à OVHcloud la gestion du DNS inversé (reverse DNS) attenant aux Plages Adresses IP Client.

3. QUELLES SONT LES ADRESSES IP ELIGIBLES AU SERVICE BYOIP ?

3.1 Éligibilité pour les adresses IP

Toutes les adresses IP ne sont pas éligibles au Service BYOIP.

Les critères techniques d'éligibilité sont de quatre ordres :

- version des adresses IP ;
- Taille de la plage d'adresses IP ;

- RIR d'enregistrement ; et
- statut auprès du RIR.

Ces critères d'éligibilité technique sont définis dans le présent chapitre.

3.1.1. Version des adresses IP

Les adresses IP éligibles au Service BYOIP sont les adresses IP en version 4 (IPv4).

3.1.2. Taille de la plage d'adresses IP

Chaque Plage Adresses IP Client doit avoir une Taille compatible avec le Service BYOIP : la taille minimale de la Plage Adresses IP Client est de /24, et les Tailles supérieures acceptées sont affichées sur le Site Internet.

3.1.3. Statut et RIR d'enregistrement

Les adresses IP éligibles au Service BYOIP sont les adresses IP enregistrées auprès des RIR suivants :

RIPE NCC ; ARIN et APNIC.

3.1.3.1. RIPE NCC

Dans le cas d'une Plage Adresses IP Client enregistrée auprès du RIPE NCC, celle-ci est éligible dans la mesure où le champ « Status » dans l'entrée correspondante à la Plage Adresses IP Client de la base de données Whois du RIPE NCC est défini par l'un des types suivants :

- « ALLOCATED PA » ;
- « LIR-PARTITIONED PA » ;
- « SUB-ALLOCATED PA » ;
- « ASSIGNED PA » ;
- « ASSIGNED PI » ; ou
- « LEGACY ».

3.1.3.2. ARIN

Dans le cas d'une Plage Adresses IP Client enregistrée auprès de l'ARIN, celle-ci est éligible dans la mesure où le champ « Net Type » dans l'entrée correspondante à la Plage Adresses IP Client de la base de données Whois de l'ARIN est défini par l'un des types suivants :

- « Direct Allocation » ;
- « Direct Assignment » ;
- « Reallocated » ; ou
- « Reassigned ».

3.1.3.3. APNIC

- Dans le cas d'une Plage Adresses IP Client enregistrée auprès de l'APNIC, celle-ci est éligible au Service BYOIP dans la mesure où le champ « Status » dans l'entrée correspondant à la Plage Adresses IP Client de la base de données Whois de l'APNIC est défini par l'un des types suivants :

- « Allocated Portable »,
- « Allocated Non-Portable »,
- « Assigned Portable », ou
- « Assigned Non-Portable ».

4. MISE EN PLACE DU SERVICE BYOIP

4.1 Adresses IP

Afin d'importer une Plage Adresses IP Client et de l'utiliser dans le cadre du Service BYOIP, le Client doit, pendant toute la durée du Service BYOIP :

- (1) Être titulaire de la Plage Adresses IP Client importée, et le prouver à la mise en place du Service BYOIP en renseignant une clé générée par OVHcloud dans l'entrée correspondante à la Plage Adresses IP Client de la base de données Whois du RIR concerné, ainsi qu'à tout moment pendant la durée du Service BYOIP ; la procédure détaillée figure dans la documentation du Service BYOIP disponible sur le Site Internet ;
- (2) autoriser OVHcloud à annoncer la Plage Adresses IP Client sur Internet, en suivant la procédure figurant dans la documentation du Service BYOIP disponible sur le Site Internet et
- (3) s'assurer que la Plage Adresses IP Client n'est pas annoncée ou utilisée sur Internet par ailleurs, notamment qu'elle n'est annoncée sur aucun réseau public via le Protocole BGP.

4.2 Numéros d'AS

Afin d'utiliser son numéro d'AS dans le cadre du Service BYOIP, le Client doit :

- (1) prouver qu'il est bien l'entité à qui a été attribué le numéro d'AS qu'il souhaite utiliser, en suivant la procédure figurant dans la documentation du Service BYOIP disponible sur le Site Internet ; et
- (2) autoriser OVHcloud à annoncer sa ou ses Plage(s) Adresses IP Client sur Internet via son numéro d'AS, en suivant la procédure figurant dans la documentation du Service BYOIP disponible sur le Site Internet.

4.3 Reverse DNS

Lorsque le Client utilise la fonctionnalité « Reverse DNS » pour une Plage Adresses IP Client donnée, il doit :

- (1) déléguer la gestion de sa zone DNS inversé (*reverse DNS zone*) (suffixe .ARPA) à OVHcloud, en suivant la procédure figurant dans la documentation disponible sur le site internet du RIR auprès duquel la Plage Adresses IP Client est enregistrée ; et
- (2) utiliser le service DNS fournis par OVHcloud pour maintenir et publier sa zone DNS inversé.

5. REPUTATION

Les adresses IP contenues dans les Plages Adresses IP Client que le Client souhaite importer dans le cadre de ce Service BYOIP doivent avoir une bonne Réputation IP. Une fois importées, le Client doit conserver cette bonne Réputation IP jusqu'au terme du Service BYOIP.

Dans le cadre de Plages Adresses IP Client contenant une ou plusieurs adresses IP ayant ou acquérant une mauvaise Réputation IP, OVHcloud peut, à tout moment, résilier le Service BYOIP pour la ou des Plage(s) Adresses IP Client concernée(s).

6. COMMANDE ET LIVRAISON

Une fois la Commande passée pour une Plage Adresses IP Client, les Blocs IP Client seront disponibles pour utilisation dans un délai raisonnable.

Dans le cas où les Blocs IP Client ne sont pas mis à disposition du Client dans un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrés, le Client est en droit de demander l'annulation de la Commande et le remboursement des sommes déjà versées, le cas échéant.

7. DUREE ET RENOUVELLEMENT

Le Service BYOIP est commandé pour une période initiale d'un (1) mois (la « **Période Initiale** »). La Période Initiale commence le jour de la mise à disposition effective des Blocs IP Client. Le Service est automatiquement

renouvelé par périodes successives d'un (1) mois selon les modalités définies dans les Conditions Générales de Service.

8. MODALITES FINANCIERES

Lors de la Commande, ainsi qu'à chaque renouvellement du Service BYOIP, le Client sera facturé par OVHcloud.

Le Client doit payer la facture d'avance et immédiatement par prélèvement automatique. Tout défaut de paiement dans les délais prévus fera l'objet des sanctions prévues dans les Conditions générales.

9. RESILIATION

Lorsque le Service BYOIP est résilié pour une Plage Adresses IP Client importée, OVHcloud cessera d'annoncer les Adresses IP Client sur Internet à partir de son propre réseau public, les Adresses IP Client ne seront plus disponibles dans l'Espace Client et ne seront plus utilisées ni utilisables dans le cadre des services OVHcloud du Client sur lesquels elles étaient assignées.

Le Client est responsable de la continuité des services OVHcloud liés au Service BYOIP faisant l'objet de la résiliation. Avant de résilier le Service BYOIP pour une Plage Adresses IP Client donnée, le Client doit assigner de nouvelles adresses IP aux services OVHcloud qui utilisent un ou plusieurs Bloc(s) IP Client liés à cette Plage Adresses IP Client.

Le cas échéant, OVHcloud fera des efforts commercialement raisonnables pour mettre en œuvre les procédures nécessaires pour restituer au Client la gestion de sa Plage Adresses IP Client dans un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrés.

10. RESPONSABILITE ET GARANTIES

Le Client est seul responsable de l'utilisation des adresses IP qu'il importe, de leur affectation aux différents services et de leur Réputation IP.

Le Client garantit qu'il est bien le titulaire des adresses IP contenues dans les Plages Adresses IP Client, et s'engage à le rester jusqu'au terme du Service BYOIP.

Le Client garantit également qu'il est bien l'attributaire du numéro d'AS utilisé, le cas échéant.

Le Client s'engage à intervenir, lorsque permis, dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers mettant en cause, en tout ou partie, les Plages Adresses IP Client et/ou le numéro d'AS du Client, y compris demandes des autorités administratives et judiciaires, et à indemniser OVHcloud de tous les préjudices en résultant (y compris condamnation, frais de défense raisonnables, etc.).

Annexe 3 CONDITIONS PARTICULIERES DES SERVICES KEY MANAGEMENT SERVICE (KMS) ET SECRET MANAGER (SM)

Version en date du 15 janvier 2026

Nouveautés :

Cette version mise à jour vise à intégrer le Service « Secret Manager » dans les CP KMS.

Historique :

Si vous souhaitez consulter la précédente version de ce document, cliquez [ici](#).

SOMMAIRE

1.	DE QUOI S'AGIT-IL?	14
2.	DÉFINITIONS	14
3.	EN QUOI CONSISTENT LES SERVICES ?	15
4.	COMMENT ACCÈDER AUX SERVICES ?	15
5.	QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ?	15
6.	DURÉE ET RENOUVELLEMENT	16
7.	CONDITIONS FINANCIÈRES	16
8.	QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE NIVEAUX DE SERVICE (SLAs) APPLICABLES ET LES CRÉDITS DE SERVICE RESPECTIFS ?	16
9.	TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	16

1. DE QUOI S'AGIT-IL?

Ces CP définissent les conditions d'utilisation et financières applicables au Service Key Management (le « **KMS** ») et au Service Secret Manager (le « **SM** ») (ensemble, les « **Services** »). Elles complètent les CG qui sont également applicables aux Services. En cas de contradiction, les présentes CP prévalent sur les CG.

2. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule dans ces CP sont définis ci-dessous ou, à défaut, dans les autres documents contractuels composant le Contrat conclu entre le Client et OVHcloud :

« **Données du Client** » : Clés, Secrets, Objets KMIP et Clés du *domain root*, traitées par OVHcloud en qualité de sous-traitant. Les Données du Client font partie du Contenu.

« **Clés** » : Les clés de chiffrement utilisées par le KMS pour chiffrer des données.

« **Secret(s)** » : Données texte considérées par le Client comme ayant une confidentialité plus importante et qu'il souhaite stocker dans le SM afin d'augmenter son niveau de sécurité.

« **Services Compatibles** » : les services fournis par OVHcloud qui sont compatibles avec le KMS et/ou le SM, selon le cas.

« **Version(s)** » : Différentes versions historiques d'un même Secret qui peuvent être stockées par le Client dans le SM.

3. EN QUOI CONSISTENT LES SERVICES ?

3.1. En quoi consiste le KMS ?

Le KMS permet au Client de chiffrer les données hébergées dans des Services Compatibles ainsi que générer, gérer et stocker les Clés. La liste des Services Compatibles est mise à jour par OVHcloud de temps à autre. Le KMS est basé sur le concept de « clés gérées par le client » (Customer Managed Keys – CMK), selon lequel le Client gère au sein du KMS le cycle de vie des Clés, qui sont générées par le KMS lui-même, ou ailleurs par le Client, et importées par ce dernier dans le KMS. Des informations sur les fonctionnalités détaillées du KMS sont disponibles sur le Site Internet.

3.2. En quoi consiste le SM ?

Le SM permet au Client de stocker et gérer des Secrets sur une Infrastructure dédiée, de façon chiffrée et séparée des autres données hébergées par le Client chez OVHcloud. D'autres services d'OVHcloud pourront être intégrés au SM. La liste de ces services est mise à jour par OVHcloud de temps à autre. Des informations sur les fonctionnalités détaillées du SM sont disponibles sur le Site Internet.

4. COMMENT ACCÈDER AUX SERVICES ?

Pour le KMS : Après le paiement effectif de la Commande par le Client, OVHcloud informe ce dernier par courriel de la fourniture du KMS et de sa disponibilité.

Pour le SM : Le Client accède au SM après l'avoir commandé.

5. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES ?

5.1. Prérequis et généralités

Le Client confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires pour s'assurer de la bonne utilisation des Services et de la bonne administration de ses ressources.

Il est nécessaire que le Client possède une certaine familiarité avec les interfaces de programmation d'application (API), les processus de chiffrement et de signature.

Le Client déclare avoir pris connaissance de la documentation sur les Services, notamment celle se trouvant dans la section « Guides » de la section « Support » du Site Internet. Comment les responsabilités pour l'administration du KMS et du SM sont-elles partagées entre OVHcloud et le Client ?

5.2. Authentification

Des certificats ou des jetons d'authentifications émis par OVHcloud sont nécessaires pour authentifier les Utilisateurs accédant aux Services. Les certificats et les jetons comprennent un composant privé qui doit être stocké localement par le Client en sécurité pour empêcher tout accès malveillant.

5.3. Quelles restrictions d'usage sont applicables aux Services ?

Les Clés générées par les Services peuvent ne pas être compatibles avec des services tiers fournis par le Client. Des informations sur cette compatibilité sont disponibles sur le Site Internet.

5.4. Quelles sont les paramètres de chiffrement utilisés au sein des Services ?

Des informations sur les algorithmes et les méthodes de chiffrement, ainsi que sur les longueurs des clés de chiffrement respectives, sont disponibles sur le Site Internet.

5.5. Les Services sont-ils conformes aux exigences de localisation des données ?

Pour le KMS : Le Client est seul responsable du respect des exigences de localisation des données qui pourraient être applicables aux Clés stockées à l'aide du KMS. Afin de permettre au Client de vérifier une telle conformité, OVHcloud informe le Client, avant le placement de toute Commande contenant le KMS, de l'emplacement où les Clés seront hébergées.

Pour le SM : Le Client est seul responsable du respect des exigences de localisation des données qui pourraient être applicables aux Secrets stockés chiffrés à l'aide du SM. Afin de permettre au Client de vérifier une telle conformité, OVHcloud informe le Client, avant le stockage d'un Secret dans le SM, de l'emplacement où les Secrets seront hébergés.

5.6. RACI – Responsabilité partagée

Les responsabilités de chaque Partie sont définies dans une matrice RACI disponible dans notre [centre d'aide](#).

6. DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Pour le KMS : Le KMS démarre le jour de son activation pour la durée choisie lors de la Commande ou, à défaut, pour une période mensuelle (la « **Durée Initiale** »). À la fin de la Durée Initiale, le KMS se renouvelle automatiquement par périodes successives de même durée, à moins qu'il ne soit renouvelé pour une autre durée (collectivement, la « **Durée Renouvelée** ») ou résilié.

Pour le SM : Le SM démarre le jour de son activation pour la durée choisie lors de la Commande ou, à défaut, pour une période mensuelle (« **Durée Initiale** »). À la fin de la Durée Initiale, le SM se renouvelle automatiquement par périodes successives de même durée à moins qu'il ne soit renouvelé pour une autre durée (collectivement la « **Durée Renouvelée** ») ou résilié.

En tout état de cause, la fin du KMS, quelle qu'en soit la raison, entraîne la résiliation immédiate du SM. De la même manière, la fin du SM, quelle qu'en soit la raison, entraîne la résiliation immédiate du KMS.

7. CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1. Comment fonctionne la tarification des Services ?

Pour le KMS : Le KMS est tarifé en fonction du nombre maximal de Clés actives atteint pendant la période concernée. Les tarifs sont disponibles sur le Site Internet. Aucun montant n'est dû pour un mois donné si aucune Clé active n'est stockée dans le KMS pendant ce mois.

Pour le SM : Le SM est tarifé en fonction du nombre maximal de Secrets actifs atteint, y compris des Versions le cas échéant, pendant la période concernée. Les tarifs sont disponibles sur le Site Internet. Aucun montant n'est dû pour un mois donné si aucun Secret actif n'est stocké dans le SM pendant ce mois.

7.2. Comment les Services sont-ils facturés et payés ?

Lors de la Commande des Services, ainsi qu'à leur renouvellement, une facture est émise et payée automatiquement via le moyen de paiement enregistré par le Client. Les Services sont ensuite facturés mensuellement à terme échu au début du mois civil suivant le mois d'utilisation.

8. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE NIVEAUX DE SERVICE (SLAs) APPLICABLES ET LES CRÉDITS DE SERVICE RESPECTIFS ?

Le SLA des Services est de fournir, respectivement, un taux de disponibilité mensuel de 99,50%.

Dès lors que ce taux n'est pas atteint, le Client a droit à un Crédit de service s'élevant à 5% du coût mensuel du KMS et/ou SM, selon le cas, par période d'indisponibilité d'une (1) heure au-delà du SLA, dans la limite de 30% du coût mensuel du KMS et/ou du SM, selon le cas.

« **taux de disponibilité mensuelle** » : le nombre total de minutes du mois considéré, déduction faite du nombre de minutes d'indisponibilité du mois concerné, le tout divisé par le nombre total de minutes du mois considéré.

« **indisponibilité** » : la perte d'accès au SM et/ou du KMS pendant plus de trois (3) minutes consécutives en raison d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'équipement OVHcloud (réseau ou autre). La perte de connectivité est constatée par OVHcloud grâce à des requêtes de monitoring. Le temps d'arrêt est calculé par OVHcloud à partir du moment où un Ticket Incident est ouvert, jusqu'à ce que la panne ou le dysfonctionnement respectif soit résolu. Si OVHcloud n'est pas en mesure d'effectuer les opérations de suivi technique susmentionnées pour vérifier la disponibilité des Services en raison de certaines configurations opérées par le Client sur ses instances, les engagements de disponibilité énoncés ci-dessus ne doivent pas s'appliquer.

9. TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Cet article détaille les traitements de données à caractère personnel réalisés par OVHcloud en qualité de sous-traitant sur instruction du Client, dans le cadre de la fourniture des Services. Il complète l'« *Annexe Traitements de données à caractère personnel ou « DPA »* », qui demeure pleinement applicable. OVHcloud traite par ailleurs, en qualité de responsable du traitement, les données à caractère personnel relatives à l'utilisation

des Services, en particulier les domaines, données de connexions et identifiants Utilisateurs, journaux (*logs*) d'accès et d'utilisation, clefs SSH, historiques de consommation et d'utilisation des Services, ainsi que des données techniques de configuration et de performances des Services.

9.1. Données

Afin de fournir les Services, OVHcloud traite les Données du Client. Les Données du Client, que le Client transfère sont stockées et chiffrées par OVHcloud. Le déchiffrement est effectué par OVHcloud au sein des Services sur demande du Client après authentification et autorisation, conformément aux instructions du Client.

9.2. Traitements et finalités

Les traitements opérés par OVHcloud sur les Données du Client comprennent le stockage, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, l'accès, la consultation et la suppression desdites Données du Client.

Pour le KMS : Ces traitements sont réalisés uniquement lorsque cela est nécessaire pour les besoins de la fourniture du KMS (maintenance, administration et support).

Pour le SM : Ces traitements sont réalisés uniquement lorsque cela est nécessaire pour les besoins de la gestion centralisée du cycle de vie des Secrets.

9.3. Localisation des données

Toute l'infrastructure des Services, y compris les Contenus, est hébergée sur des serveurs dédiés (*baremetal*) gérés par OVHcloud. L'infrastructure dédiée est située dans le Centre de données choisi par le Client lors de la Commande.

9.4. Conservation des données

9.4.1. Contenus

Les Contenus sont gérés par OVHcloud, qui demeure seule responsable de leur sauvegarde, conservation et suppression pendant la durée des Services. Lorsque les Services prennent fin, les Contenus présents sur un même domaine sont supprimés par OVHcloud dans les conditions prévues à l'article 9.4.3. Les certificats d'accès aux Services ont une durée d'expiration paramétrable par le Client. À l'échéance, le certificat est révoqué.

9.4.2. Journalisation

OVHcloud est seul responsable des journaux (*logs*) que le Client génère dans le cadre de l'utilisation des Services. Ces journaux sont conservés pendant douze (12) mois maximum.

9.4.3. Sauvegarde (*backup*)

Dans le cadre de la fourniture des Services, OVHcloud procède à la sauvegarde (*backup*) des Données du Client selon les modalités décrites dans le [centre d'aide](#). Cette sauvegarde est effacée dans les 30 jours suivant sa création.

Ceci s'applique également à la fin des Services pour quelque raison que ce soit, auquel cas les Clés et les Secrets seront supprimées conformément aux dispositions des CG sur la suppression des Contenus.

En cas de perte des Clés et/ou des Secrets, toute donnée chiffrée à l'aide de ces Clés et/ou de ces Secrets peut devenir définitivement et irréversiblement inaccessible. Il appartient donc au Client de prendre toutes les mesures nécessaires lors de la suppression des Services et de leurs Contenus.

9.5. Sous-traitants ultérieurs

Aucun sous-traitant n'est engagé dans la fourniture des Services, à l'exception de ceux mentionnés dans l'*« Annexe Traitements de données à caractère personnel ou « DPA »* ».

Annexe 4 CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE LOGS DATA PLATFORM

Version : 1^{er} octobre 2025

Nouveautés : Cette version mise à jour vise à :

- Clarifier les termes et améliorer la lecture du document, et
- Ajouter des SLA quand le Client a souscrit à l'offre avec espace de stockage dédié dans le cadre du Service.

Historique : Si vous souhaitez consulter la précédente version de ce document, cliquez [ici](#).

SOMMAIRE

<u>1.</u>	<u>DE QUOI S'AGIT-IL ?</u>	18
<u>2.</u>	<u>DEFINITIONS</u>	18
<u>3.</u>	<u>EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ?</u>	18
<u>4.</u>	<u>QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE ?</u>	19
<u>5.</u>	<u>TRAITEMENT DE DONNEE A CARACTERE PERSONNEL</u>	19
<u>6.</u>	<u>OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT</u>	20
<u>7.</u>	<u>DUREE</u>	20
<u>8.</u>	<u>CONDITIONS FINANCIERES</u>	20
<u>9.</u>	<u>QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE NIVEAUX DE SERVICE (SLA) ET LES CREDITS DE SERVICE ?</u>	21

1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les présentes CP ont pour objet de définir les conditions d'utilisation et financières applicables au service Logs Data Platform (le « **Service** »). Elles complètent les CG qui sont également applicables au Service. En cas de contradiction, les présentes CP prévalent sur les CG.

2. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule dans ces CPs sont définis ci-dessous et dans les autres documents contractuels composant le Contrat conclu entre le Client et OVHcloud :

« **Items** » : flux de données, tableaux de bords, outils de collectes, indices, alias et toute autre ressource créée par le Client sur la plateforme du Service.

« **Logs** » : les données issues des journaux d'évènements de systèmes informatiques du Client, y compris ceux issus des services OVHcloud auxquels il a souscrit.

À titre de clarification, les Logs et les Items sont considérés comme des Contenus.

3. EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ?

3.1 Dans le cadre du Service, OVHcloud met à la disposition du Client une plateforme lui permettant de collecter, d'agréger, de stocker, de traiter et d'analyser ses Contenus, dont ses Logs, ainsi que des interfaces de gestion, des API, un espace de stockage et des outils tels que des tableaux de bords et des outils de collecte.

3.2 Les interfaces de gestion permettent au Client de configurer et d'utiliser le Service, de créer des Items, de suivre sa consommation et de retrouver ses historiques de consommation.

3.3 Les API permettent au Client d'importer sur la plateforme des Contenus provenant de systèmes ou d'environnements extérieurs et de requêter depuis des applications extérieures les Contenus stockés sur la plateforme.

3.4 Le Service comprend un espace de stockage, mutualisé ou dédié en fonction de l'offre souscrite par le Client, sur lequel sont importés et stockés les Contenus. Les Contenus sont isolés de ceux des autres clients d'OVHcloud de manière logique ou physique, en fonction de l'offre souscrite par le Client.

4. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE ?

4.1 Généralités. Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service, et notamment de l'utilisation des API et outils mis à sa disposition par OVHcloud et de la gestion de ses Contenus, y incluant ses Logs et ses Items. Les capacités du Service peuvent être limitées (notamment en volume de données). Les caractéristiques et capacités du Service sont précisées sur le Site Internet. Le Client s'engage à en prendre connaissance avant d'utiliser le Service.

4.2 API, outil et logiciels. Ils doivent être utilisés conformément au Contrat, y compris, le cas échéant, aux Conditions Produits Tiers.

4.3 Éléments fournis par le Client. Le Service peut être utilisé et interconnecté avec des éléments (logiciels, systèmes, objets connectés, etc.) non fournis par OVHcloud. Le Client se charge d'acquérir tous les droits nécessaires à l'utilisation desdits éléments, et s'acquitte des redevances correspondantes directement auprès des tiers ayants-droits, le cas échéant.

5. TRAITEMENT DE DONNEE A CARACTERE PERSONNEL

Cet article détaille les traitements de données à caractère personnel réalisés par OVHcloud en qualité de sous-traitant sur instruction du Client dans le cadre de la fourniture du Service. Il complète l'«Annexe Traitement de données à caractère personnel» qui demeure pleinement applicable.

5.1 Données. Afin de fournir le Service, OVHcloud traite, en qualité de sous-traitant, les Contenus.

5.2 Traitements et finalités. Les traitements opérés par OVHcloud sur les Contenus comprennent le stockage, l'enregistrement, la conservation, l'organisation, l'accès et la suppression des Contenus. Ces traitements sont réalisés uniquement lorsque cela est nécessaire pour les besoins de la fourniture du Service (maintenance, administration et support).

5.3 Localisation. Lorsque plusieurs localisations des espaces de stockages sont disponibles, le Client sélectionne celle(s) de son choix.

5.4 Conservation des données.

5.4.1 Gestion et conservation des Contenus. Le Client veille à ce que les durées de rétention en vigueur ainsi que les conditions de stockage correspondent à ses besoins compte tenu de son activité et des risques qui y sont liés. À la fin de la durée de rétention, les Contenus (Logs et Items compris) sont supprimés.

5.4.2 Sauvegarde des Contenus. Dans le cadre du Service, OVHcloud n'effectue aucune sauvegarde, quelle qu'elle soit. Le Client doit donc prendre toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses Contenus,

notamment en cas de perte d'altération ou de détérioration, qu'elle qu'en soit la cause. OVHcloud ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation des Contenus.

5.4.3 Sous-traitance. OVHcloud peut recourir à ses Sociétés Apparentées en tant que sous-traitants dans les conditions prévues aux CG et dans l'*« Annexe Traitement de données à caractère personnel »*. Dans ce cas, OVHcloud met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer un niveau de protection équivalent au regard des obligations mises à sa charge au titre des présentes CP.

5.4.4 Fin de Service et réversibilité. À la fin du Service, qu'elle qu'en soit la cause (expiration, résiliation, suppression, non-renouvellement, etc.), les Contenus sont automatiquement supprimés de manière irréversible. Le Client doit donc récupérer ses Contenus avant la fin du Service et OVHcloud peut l'y assister, conformément à ce qui est prévu dans les CG.

6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

6.1 Le Client est seul responsable des Contenus qu'il importe et conserve sur la plateforme du Service, notamment de leur nature, exploitation et mise à jour.

6.2 Le Client doit prendre toutes les dispositions techniques permettant la détention et conservation des Logs de connexion ou toute donnée de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont le Client est prestataire et ce conformément au droit applicable.

7. DUREE

Il n'y a pas de durée minimum de souscription du Service, sauf dans le cas où le Client a souscrit à une offre lui permettant de bénéficier d'un espace de stockage dédié dans le cadre du Service.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Généralités. Les paiements sont effectués immédiatement, par prélèvement automatique. Les informations prises en compte pour la facturation sont constatées par OVHcloud sur la base des données disponibles de son système d'information, lesquelles font foi et sont pleinement opposables au Client.

8.2 Paiement à la consommation (« *pay as you go* »). Le Client est facturé en fonction du volume stocké par période de rétention (i.e. facturation au volume maximum mensuel stocké sur la plateforme du Service au cours du mois considéré, étant précisé que toute unité de facturation est due en intégralité, même si elle n'est pas utilisée entièrement (arrondie à l'unité la plus proche)). Il est facturé mensuellement à terme échu sur la base des consommations constatées. Le Client peut choisir la période de rétention par flux. Les périodes de rétention proposées sur les flux de données sont glissantes et renouvelées toutes les 24 heures (soit, période de rétention + 1jour). Les unités de facturation varient d'une option à l'autre. Les unités de facturation applicables à chaque option et les tarifs correspondants sont précisés sur le Site Internet. Le prix mensuel unitaire est indivisible.

8.3 Paiement au forfait. Dans le cadre du Service, le Client peut souscrire à une offre lui permettant de bénéficier d'un espace de stockage dédié mis à sa disposition par OVHcloud. Cette mise à disposition fait l'objet d'un paiement forfaitaire mensuel ainsi que de frais d'installation décrits ci-après. Le forfait est souscrit pour la durée prévue à la Commande sur le Site Internet (« Période Initiale »). Si le forfait est souscrit en cours de mois civil, le Client bénéficie d'un *prorata temporis* applicable sur la facture du mois concerné. À l'issue de la Période Initiale, le forfait se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf décision par l'une ou l'autre des Parties de résilier l'offre conformément au Contrat. Lors de la Commande, ainsi qu'à chaque renouvellement de l'offre, une facture est émise et payée automatiquement en utilisant le mode de paiement enregistré par le Client. Les frais d'installation sont payables à la Commande aux tarifs indiqués sur le Site Internet au moment de la Commande.

9. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE NIVEAUX DE SERVICE (SLA) ET LES CREDITS DE SERVICE ?

Cet article s'applique uniquement quand le Client a souscrit à une offre lui permettant de bénéficier d'un espace de stockage dédié et mis à disposition par OVHcloud dans le cadre du Service.

OVHcloud s'engage à assurer les engagements de niveaux de service (SLA) relatifs à la disponibilité du Service tels que décrits ci-dessous :

SLA	Crédits
Taux de Disponibilité Mensuelle	
99,9% - 99%	10% du prix mensuel du Service impacté
99% - 95%	25% du prix mensuel du Service impacté
<95%	100% du prix mensuel du Service impacté

« **Taux de Disponibilité Mensuelle** » désigne le nombre total de minutes du mois considéré déduction faite du nombre de minutes d'Indisponibilité du mois concerné, le tout divisé par le nombre total de minutes du mois considéré.

« **Indisponibilité** » désigne la perte de l'accès aux API, les outils de recherche et de visualisation au-delà de trois (3) minutes consécutives. La perte d'accès est constatée par OVHcloud grâce notamment à la mise en place de requêtes de monitoring. Le temps d'indisponibilité est calculé par OVHcloud à compter de l'ouverture du ticket Incident. Si en raison de certaines configurations opérées par le Client sur son Service, OVHcloud n'est pas en mesure de réaliser les opérations techniques de monitoring susvisées, les SLAs prévus ci-dessus ne seront pas applicables.

En cas de non-respect des SLA, OVHcloud appliquera les Crédits ci-dessus, sous réserve de l'ouverture d'un ticket Incident par le Client et des cas d'exclusion et d'exonération de responsabilité prévues par le Contrat.

Annexe 5 SLA vRack

Version du 15 janvier 2026

OVHcloud s'engage à assurer les SLA décrits ci-dessous, relatifs à la disponibilité du vRack (tel que défini ci-dessous).

1. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule dans cette annexe sont définis ci-dessous et dans les autres documents contractuels composant le Contrat conclu entre le Client et OVHcloud.

« Indisponibilité vRack » : l'impossibilité que le Service Compatible vRack du Client attaché au vRack soit accessible depuis le vRack ayant pour cause une panne ou un dysfonctionnement du vRack lui-même. Les pannes et dysfonctionnements du vRack n'empêchent pas l'accès aux Services Compatibles vRack qui y sont attachés ne sont pas considérés comme de l'Indisponibilité vRack.

« Service(s) Compatible(s) vRack » : Tout Service ayant la capacité de se connecter au vRack. La liste des Services compatibles avec le vRack est consultable sur le Site Internet.

« Taux de disponibilité mensuel vRack » : le nombre total de minutes du mois considéré, déduction faite du nombre de minutes d'Indisponibilité vRack du mois concerné, le tout divisé par le nombre total de minutes du mois concerné. Pour calculer les pénalités, les périodes d'Indisponibilité vRack sont calculées à la déclaration de l'incident auprès d'OVHcloud via l'ouverture d'un ticket sur l'Espace Client ou contact avec le Support, jusqu'à ce que la panne soit résolue et que la confirmation de la résolution soit communiquée par OVHcloud. Le Taux de disponibilité mensuel vRack est calculé à l'aide de la formule suivante : [(Minutes disponibles maximum - Temps d'Indisponibilité vRack) / Minutes disponibles maximum] * 100.

« vRack » : Un ou un ensemble de réseaux locaux virtuels (« VLAN ») mis en place sur le réseau interne global d'OVHcloud fourni au Client par celle-ci et qui lui permet de connecter entre eux ses différents Services, de façon à ce que ceux-ci soient logiquement isolés des Services des autres clients.

2. ENGAGEMENT DE NIVEAUX DE SERVICE (SLA)

Le Taux de disponibilité mensuel vRack est fixé à 99,95 %, et les Crédits de service associés sont les suivants :

Taux de disponibilité mensuel vRack	Pénalité de service
Inférieur à 99,95 %	10% du prix mensuel du(des) Service(s) Compatible(s) vRack impacté(s)
Inférieur à 99 %	30% du prix mensuel du(des) Service(s) Compatible(s) vRack impacté(s)

3. ARTICULATION AVEC LES AUTRES SLA

Les SLA décrits ci-dessus s'appliquent exclusivement à la disponibilité du vRack et sont indépendants et complémentaires aux SLA des Services Compatibles vRack.

Toutefois, en cas de non-respect simultané des SLA prévus ci-dessus et des SLA prévus dans les CP respectives des Services Compatibles vRack, les Crédits de service concernant les SLA du vRack ne peuvent pas être cumulés avec ceux des Services Compatibles vRack. Dans ce cas, il sera fait application du Crédit de service le plus favorable au Client.